



Règlement intérieur Ecole Saint Gabriel

L'école est un lieu d'étude et de vie collective visant à l'épanouissement et à la réussite de chacun. Le présent règlement doit permettre d'instaurer un climat de confiance et de sérénité permettant de faciliter la mise en œuvre du projet éducatif de l'établissement. Le présent règlement est valable dans l'enceinte de l'école ainsi qu'en tout lieu où se déroulent des activités scolaires (sorties, visites, ...).

Ainsi, les élèves et leurs parents s'appliqueront à le suivre attentivement.

ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT

1) **Jours d'ouverture** : lundi - mardi - jeudi - vendredi

2) **Entrées et Sorties de l'Etablissement**

-Site Maternelle : portail situé sur le haut du parking Rue Traversière

-Site Primaire : Elles se font uniquement par le portail Rue Lagarde

3) **Ouverture et Fermeture de l'école :**

L'école ouvre ses portes **à 7h30**.

L'école ferme ses portes **à 18h15 précises**.

Pour des raisons de sécurité et de respect du personnel qui encadrent vos enfants, nous vous demandons de bien vouloir respecter ces horaires.

4) **Horaires de classe**

Le Matin :

-site maternelle : la classe commence à 8h30 et se termine à 11h30.

-site primaire : la classe commence à 8h30 et se termine à 11h30 (en CP) et à 11h45 (en CE-CM).

L'Après-midi : la classe commence à 13h30 et se termine à 16h30.

Les élèves doivent être à l'école à 8h25 et 13h25 à la sonnerie – Tout retard perturbe les cours.

Site maternelle et CP :

- **Les parents de Petite Section** accompagnent leur enfant à l'entrée de la classe (accueil personnalisé jusqu'à 9h00). Ils veillent à ne pas s'y attarder ou à bavarder dans le hall d'entrée, les couloirs et sur la cour, ce qui perturbe les autres classes. Ils viennent rechercher leur enfant le midi et le soir vers les classes de Petite Section à l'entrée.

- **Les parents de Moyenne Section** accompagnent leur enfant à l'entrée de la classe (accueil à partir de 8h15 jusqu'à 8h45) et jusqu'à l'adulte qui surveille la cour dès 13h00. Ils veillent à ne pas rester dans les couloirs et sur la cour. Ils récupèrent leur enfant le midi et le soir vers les classes de Moyenne Section.

- **Pour les Grandes Sections et CP**, les parents accompagnent leur enfant à l'entrée de la classe (accueil à partir de 8h15 jusqu'à 8h45 en GS et jusqu'à 8h30 en CP pour le 1^{er} trimestre) et jusqu'à l'adulte qui surveille la cour dès 13h00. Ils veillent à ne pas rester dans les couloirs et sur la cour. Ils récupèrent leur enfant le midi et le soir à l'entrée de la salle d'accueil en GS et au portail en CP.

Site Primaire :

Les parents déposent leurs enfants à l'entrée de l'école et sont priés de ne pas rentrer sur la cour.

Ils récupèrent leurs enfants à l'extérieur de l'école (à 11h45 et 16h30)

-Si votre enfant attend sur le trottoir, il est sous votre responsabilité, vous devez signaler par écrit si votre enfant sort seul.

5) Garderie

Une garderie est assurée de **7h30 à 8h15** (sur chacun des sites), de **11h45 à 12h15** et de **13h00 à 13h30** pour les externes ; ainsi que de **16h30 à 18h15** les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

A la sortie, les enfants ne sont remis qu'aux personnes habilitées à les reprendre. Merci de signaler par écrit au chef d'établissement le nom de ces personnes. **(En cas de changement même exceptionnel, prévenir l'école et le signaler par ECRIT).**

NB : sur le site maternelle

Si vous arrivez avant 8h15 merci d'accompagner votre enfant à la garderie ne le laissez pas seul dans la cour

Si vous arrivez à 13h00 merci d'accompagner votre enfant jusqu'à l'adulte qui surveille la cour.

6) Etudes et ateliers de soutien :

Etudes

-une étude surveillée de 16h45 à 17h30 du lundi au vendredi

-une étude dirigée de 16h45 à 17h30 du lundi au vendredi

Les enfants inscrits en étude dirigée **ne peuvent être récupérés qu'à 17h30**. Durant l'étude, les enfants feront leur travail écrit. Les leçons ou lecture (pour les CP) **ne pourront pas systématiquement être vérifiées par les encadrants**.

Les enfants non-inscrits aux études seront récupérés entre 16h30 et 17h00.

Une aide personnalisée aux enfants en difficulté

Des **groupes de besoin** seront élaborés en fonction des difficultés des enfants. Tous les enfants ne seront pas concernés. Seule l'équipe pédagogique pourra en décider en concertation avec la famille.

Le soutien apporté pourra s'effectuer sur quelques séances ou sur du plus long terme, une fois par semaine, selon les **besoins** des enfants.

7) Pastorale :

Notre école est un établissement privé catholique sous contrat. Nous avons à cœur de vivre et de proposer les valeurs de l'Evangile ainsi qu'un éveil spirituel lié au sens chrétien de la vie et des fêtes qui ponctuent l'année scolaire. Tous les élèves bénéficient d'une heure hebdomadaire de culture chrétienne. Les temps forts font l'objet d'une célébration. La catéchèse est dispensée au sein de l'établissement mais la participation des élèves relève de la décision des familles.

DISCIPLINE ET TRAVAIL

1) Ponctualité

Respecter les horaires d'entrée et de sortie favorise l'accueil de l'enfant et le bon déroulement de la classe.

2) Absences – Fréquentation et Obligation (Article R131-5 du Code de l'Education)

La fréquentation régulière de l'école **est obligatoire à partir du moment où l'enfant est inscrit à l'école**. Des absences répétées nuisent au travail régulier de l'enfant.

Absences :

Toute absence doit être excusée :

- **à l'avance** (en cas d'absence prévue).
- **le matin même du jour de l'absence** (en cas d'absence imprévue) soit par téléphone au secrétariat au 04 71 65 75 10 soit par école directe.

L'enfant qui a manqué la classe doit se présenter avec **un billet d'absence rédigé par les parents (avec le motif de l'absence)**.

L'école est dans l'obligation de signaler à l'Inspecteur d'Académie toute absence prolongée non justifiée.

Les motifs d'absence considérés comme légitimes par l'inspection académique sont les suivants : maladies, réunion solennelle de famille, absence de transport scolaire, absence temporaire des personnes responsables de l'enfant.

Toute absence sans motif légitime égale ou supérieure à 4 demi-journées consécutives ou non dans le mois sera signalée à l'inspection académique, quel que soit l'âge de l'élève (même en maternelle ou la fréquentation régulière de l'école est obligatoire à partir du moment où l'enfant est inscrit à l'école).

Sorties pendant les heures de classe :

Les rendez-vous (médecin, dentiste, orthophoniste,) doivent être pris, dans la mesure du possible, en dehors du temps scolaire.

Pendant le temps scolaire, aucun enfant ne sera autorisé à quitter l'école seul.

Absences pour convenances personnelles :

L'école n'est pas habilitée à donner d'autorisation de départ anticipé lors des vacances scolaires ou des ponts. En cas d'absence pour convenances personnelles, les parents doivent informer par écrit le plus tôt possible l'enseignant de leur enfant et la direction de l'école. Les parents sont les seuls responsables du rattrapage du travail effectué en classe.

Nous vous rappelons que pour toutes absences ou départs anticipés sur le temps scolaire, les enseignants ne donneront pas le travail en amont.

3) Travail personnel

Un travail régulier et un bon apprentissage des leçons sont nécessaires à la progression des élèves.

Les élèves sont tenus de fournir le travail demandé par leurs enseignants.

Les devoirs non faits feront l'objet d'une sanction.

HYGIÈNE, SANTÉ ET SÉCURITÉ

1) Protocoles médicaux

- Aucune personne de l'Établissement n'est autorisée ou habilitée à administrer des médicaments.

- Il est formellement interdit de confier un médicament (dans la poche ou dans le sac) à un enfant.

- **Dans des cadres spécifiques** (diabète, allergie grave) **un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) est mis en place** : les médicaments sont alors stockés dans un endroit connu de tous les adultes concernés.

Les enseignants et le personnel donneront les médicaments en suivant le protocole du PAI **visé au préalable par la médecine scolaire**.

- En cas d'accident, l'équipe enseignante fait appel aux services d'urgence et la famille est prévenue immédiatement.

- Les enfants accueillis à l'école doivent être dans un état de santé et de propreté compatibles avec les exigences de la scolarisation.

Tout enfant malade avec ou sans fièvre n'est pas autorisé à venir à l'école.

Toute maladie contagieuse doit être rapidement signalée à l'enseignant ou au secrétariat.

Si votre enfant montre des signes de fatigue ou de fièvre, vous en serez immédiatement avertis afin de venir le reprendre et lui apporter les soins nécessaires.

2) Poux

Pensez tout au long de l'année aux traitements contre les poux et les lentes.

Un droit d'éviction est accordé au chef d'établissement s'il constate qu'aucun traitement n'est mis en place et afin d'éviter une propagation de l'épidémie. Nous demandons aux parents de prévenir l'école si leur enfant est concerné.

3) Assurance

L'assurance scolaire individuelle est **obligatoire** et est souscrite par l'établissement pour tous les élèves de l'ensemble scolaire (celle-ci fonctionne sur l'année scolaire).

4) Animaux

Nous rappelons que les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte de l'établissement.

5) Droit à l'image

L'école utilise les photos des élèves prises dans le cadre d'activités scolaires pour constituer des photos de classe, des exposés, des articles dans la presse, sur le site de l'école www.escy.net et sur nos réseaux sociaux (facebook et instagram)

SUIVI DES ÉLÈVES – RELATION AVEC LA FAMILLE

1) Suivi des élèves:

Une réunion est organisée en début d'année scolaire par l'enseignant de chaque classe.
Un bilan est proposé à chaque famille mi année.

Il est important pour le bon déroulement de la scolarité de chaque enfant que les parents n'hésitent pas à rencontrer les enseignants, dans un respect mutuel. L'équipe enseignante et la direction sont à leur disposition. Il est préférable de prendre rendez-vous afin que chacun puisse s'organiser.

2) Informations et Correspondance(s) :

Tout échange (école/parents) pourra s'effectuer par l'intermédiaire du *cahier de correspondance* ou par *école directe*.

Des informations (calendriers, manifestations...) seront mises régulièrement en ligne sur **Ecole Directe** ou sur le **panneau d'affichage à l'entrée de l'école**.

Il serait souhaitable que le cahier de correspondance soit vérifié et signé chaque soir par les parents, et de consulter Ecole Directe régulièrement.

COMPORTEMENT À L'ÉCOLE

1) Pour le travail scolaire

- Je note sérieusement dans l'agenda le travail et les leçons donnés par l'enseignant.
- Je m'engage à faire mes devoirs et mes leçons pour le jour demandé.
- Je dois être en possession de mon matériel scolaire (en bon état de fonctionnement) et sportif tout au long de l'année.
- Je travaille régulièrement, sérieusement et avec application en classe comme en étude.
- En classe, je me mets rapidement au travail. Je lève la main pour parler. Je ne bavarde pas avec mon voisin.
- Je parle à voix basse en travail de groupe.
- J'écoute l'enseignant et les adultes.
- Je suis honnête, je ne triche pas je ne copie pas.

2) Aux récréations

- Je suis vivement encouragé(-e) à jouer et à me dépenser pendant la récréation. Les élastiques, cordes à sauter, ballons en mousse sont autorisés quand la cour est sèche. Je n'apporte pas plus de 10 billes à la fois à l'école. Elles sont interdites en PS et MS.
- Dans la cour, je respecte les endroits réservés (jeux de ballons, multiactivités,..) et les règles de jeux.
- Je sais que je ne suis pas seul(-e) dans la cour. Aussi, je fais attention aux plus petits afin de ne pas les bousculer.
- Aux sonneries, je me mets en rang rapidement et en silence.
- Je ne suis autorisé(-e) à quitter la cour qu'avec l'accord de l'adulte qui surveille la cour.
- En cas de problème avec un camarade, je m'adresse aussitôt à un adulte.

3) Respect des personnes, matériel, environnement et sécurité.

a) Respect des personnes

- Je respecte les adultes (enseignants, personnels de service, parents, intervenants, ...).
- Je respecte les autres enfants quelque soit l'âge et le lieu (cour, classe, ...).
- Je suis attentif (-ve) à l'égard de tous, j'utilise les mots et attitudes de politesse : "Bonjour Monsieur ou Madame, au revoir, s'il vous plaît, merci, pardon". Je tiens la porte pour laisser passer les adultes et les

élèves et je les referme derrière moi. Je suis attentif(-ve) aux autres et j'emploie du vocabulaire adéquat dans la cour.

- Je respecte le travail de chacun ou des réalisations collectives.
- J'aide ceux qui en ont besoin.
- Si j'arrive en retard à l'école, je m'en excuse auprès de mon enseignant avant d'aller m'asseoir.
- Toute violence dans le langage et dans les gestes est interdite.
- En cas de problème concernant l'un de mes camarades ou moi-même, je m'adresse à tout adulte – membre de la communauté éducative – auquel il appartient de gérer les conflits.
- Je viens à l'école, avec une tenue simple, correcte et adaptée. Il est préférable de marquer les vêtements au nom de l'enfant.
- Je ne perturbe pas mes camarades par mon chahut ou ma mauvaise conduite.
- Je me rappelle que je ne dois apporter aucun objet de valeur. Le port des bijoux est fortement déconseillé et que l'école n'est pas responsable si je les perds.
- Je m'engage à ne pas ramener dans l'établissement jeux vidéo, lecteur MP3, montres connectées, téléphones portables et tout objet entraînant échanges et risques de racket. Interdiction stricte des objets connectés.
- Je ne dois pas apporter de bonbons, de chewing-gum. Les images ou cartes (pokemon ou autres) sont interdites à l'intérieur de l'établissement.
- Je sais que le chef d'établissement se réserve le droit d'interdire tout vêtement ou objet qu'il jugera inadéquat.

b) Respect des biens

- Je suis responsable de mes affaires et de mon matériel. L'Etablissement décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation. Les vêtements trouvés seront déposés dans les caisses prévues à cet effet ; en fin d'année, les vêtements non réclamés seront donnés à des œuvres caritatives.
- Pour travailler dans de bonnes conditions, je m'engage à respecter le matériel mis à ma disposition (mobilier, manuels scolaires, livres de bibliothèque). Toute dégradation entraînera un dédommagement par les familles.
- Je respecte les locaux (toilettes, lavabos, tables et chaises...)

c) Respect de l'environnement

- Afin de préserver la qualité de mon cadre de vie (bâtiments, espaces verts, bancs, buts de foot), je ne traverse pas les espaces verts, je ne crache pas et ne jette aucun déchet par terre.
- Je dois contribuer à la propreté de l'établissement afin que la tâche du personnel d'entretien ne soit pas inutilement surchargée. **En fin de journée, je veille à ce que mon casier soit rangé et les papiers mis à la poubelle.**
- Au self, je ne joue pas avec la nourriture, me tiens correctement à table et je respecte la file d'attente. Je parle calmement.
- Je mange proprement en utilisant mes couverts et ma serviette.
- Je ne gaspille pas la nourriture. Je dois tout goûter et ne pas gaspiller.

d) Respect des consignes de sécurité

- Je me déplace dans l'école en silence et sans courir pour des raisons de sécurité, pour ne pas déranger les classes qui travaillent et afin de me mettre moi aussi dans une attitude de travail. Je ne peux en aucun cas, retourner seul(-e) dans la classe chercher des affaires oubliées.
- Je respecte les règles de l'école et lors des déplacements je ne me mets pas en danger.
- Aucun enfant ne peut rester seul en classe ni y retourner sans autorisation.
- Je n'apporte pas dans ma poche ou dans mon sac de médicaments
- Je n'apporte que des objets nécessaires au travail scolaire.
- Pour des raisons de sécurité, je n'apporte pas d'objets dangereux (cutters, couteaux, aiguilles, pétard, briquets, allumettes, ...). Toute introduction sera sanctionnée.
- Chacun doit circuler à pied à l'intérieur de l'école. Les vélos et trottinettes doivent être tenus à la main.

Tout évènement survenu à l'école (différents entre enfants, insultes, bagarres...) doit être géré par l'équipe éducative. Tout problème doit être signalé directement aux enseignants ou à la direction. En aucun cas un parent ne doit régler un différend entre enfants à l'intérieur de l'école.

Sanctions et Encouragements

J'ai compris que tout comportement non adapté et tout travail non fait justifie une sanction. Celle-ci est toujours accompagnée d'un dialogue positif pour me permettre de grandir.

Les mesures possibles sont :

- 1 Excuse orale ou écrite
- 2 Rédaction d'une fiche de réflexion
- 3 Travail à refaire
- 4 Travail supplémentaire pour l'élève
- 5 Réparation matérielle avec facturation possible aux familles
- 6 Mise à l'écart temporaire du groupe (un moment calme à l'extérieur de la classe)
- 7 Exclusion temporaire de l'activité (étude, cantine, activité CLSH, ...)
- 8 Exclusion définitive pour tout motif énoncé dans l'article 7 du contrat de scolarisation

Le comportement positif et le travail sérieux d'un enfant sont notés dans le livret scolaire.

L'élève est encouragé par les enseignants en classe et par le chef d'établissement.

Tout le personnel éducatif de l'Etablissement est habilité à sanctionner.

L'inscription à l'école Saint Gabriel suppose l'adhésion au projet éducatif et l'acceptation du présent règlement intérieur.

Le chef d'établissement et l'équipe éducative de l'école Saint Gabriel